



Alma, le 23 juin 2020

Madame Andrée Laforest  
Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation  
110, boulevard Barrette  
Chicoutimi (Québec) G7H 7W8

## **Objet : Les femmes préoccupées par le projet de loi 61 pour la relance économique**

Madame la Ministre,

Le 3 juin dernier, votre gouvernement proposait sa vision de la relance économique au Québec avec le dépôt du projet de loi 61. Considérant le parcours accéléré de cette loi au sein des institutions parlementaires, Récif 02 – Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-St-Jean estime important de vous faire part des préoccupations des femmes de la région quant au projet de relance proposé. En tant qu'organisme féministe de défense collective des droits des femmes, nous travaillons avec nos membres à améliorer les conditions de vie des femmes dans une perspective féministe d'égalité entre les sexes et de justice sociale.

### **Où sont les femmes?**

Le projet mise fortement sur un secteur pour assurer une relance, celui de la construction, au sein duquel les femmes sont en nombre plus que marginal. Pourtant, le travail des femmes, souvent invisible et sous-valorisé, s'est avéré essentiel pour faire face à la crise sanitaire. En effet, elles sont majoritaires dans les secteurs fortement interpellés en période de pandémie, soit les services sociaux, communautaires et gouvernementaux et les commerces considérés essentiels, ou alors durement touchés par la crise, tels que la restauration et l'hébergement. Les femmes ont également été plus nombreuses à perdre leur emploi ou à voir leurs heures réduites en raison de la pandémie. De même, actuellement, la reprise de l'emploi est inégale, et ce, à leur détriment. Ces effets aggravent les écarts entre les revenus des femmes et des hommes qui existaient déjà. Nous nous demandons où sont les mesures structurantes pour plusieurs secteurs durement touchés par la crise - celui des services sociaux, communautaires et gouvernementaux, de la restauration, de l'hébergement - et dont la main d'oeuvre est principalement féminine et, pour la majorité de ces secteurs, à faible salaire. En outre, nous nous inquiétons que les opportunités d'emploi ne soient pas les mêmes pour les femmes puisqu'elles portent encore le fardeau des 2 responsabilités familiales et de proche aide. Pour plusieurs, l'accès à ses services se fait de plus en plus rare. Il est clair pour nous que la relance ne pourra pas être efficace si elle laisse à l'écart la moitié de la population de notre région.

### **Impact marqué de l'état d'urgence sanitaire sur les femmes**

Par ailleurs, nous sommes préoccupées par l'étendue de la durée de l'état d'urgence sanitaire. Nous savons que les mesures prises dans le contexte d'urgence sanitaire ont des impacts importants sur les femmes, notamment en raison des responsabilités familiales, domestiques et de proche aide qui leur incombent. En effet, les conséquences des fermetures d'établissements d'enseignement et les nécessités de la conciliation emploi-famille proche aide se font plus lourde pour elles et ont des conséquences sur leur santé mentale. Selon nous, il importe de conserver les processus de

limitation et de renouvellement de l'état d'urgence sanitaire dont le Québec s'est doté afin d'assurer que les mesures prises en période d'urgence soient justifiées.

### **Protéger l'environnement pour prévenir de nouvelles crises**

À l'instar des groupes environnementaux, nous sommes inquiètes et préoccupées par les articles du projet de loi 61 qui visent à alléger des règles environnementales qui ont été implantées afin de préserver nos ressources. Ces articles contreviennent également aux mécanismes démocratiques liés aux instances concernées. Bien que la pandémie ait bouleversé plusieurs pans de nos communautés, l'urgence climatique demeure. La corrélation entre cette dernière et l'arrivée abrupte de crises sanitaires n'est plus à démontrer.

### **Notre processus démocratique : un outil plutôt qu'un obstacle**

Nous nous questionnons également sur le rythme effréné de ce projet de loi et l'étendue des pouvoirs que le gouvernement s'est octroyés. Si les décisions rapides s'imposaient en raison des risques de santé engendrés par la COVID-19, la question de la reprise, dont les impacts se feront sentir à long terme, mérite selon nous de prendre un temps afin de s'assurer de relancer nos communautés sur de bonnes bases. Cela inclut le maintien des mécanismes de consultation gouvernementale, ainsi que la liberté d'intervention pour les élu·es et élus qui siègent à l'Assemblée nationale, représentant et défendant les droits et les intérêts de la population québécoise.

### **Une opportunité à saisir**

Nous croyons que les problèmes sociaux, économiques et environnementaux mis au grand jour et aggravés par la pandémie nous obligent à réviser nos stratégies pour une relance juste et efficiente. Il importe pour nous que les projets sélectionnés bénéficient aussi aux femmes, c'est-à-dire qu'ils répondent aux besoins qu'elles expriment et que les opportunités leur soient accessibles de manière équitable. Pour ce faire, les femmes et les groupes de femmes doivent avoir une place dans la priorisation des projets régionaux. En outre, les projets sélectionnés devraient faire l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+). Il s'agit d'une méthode d'analyse qui sert à évaluer les répercussions éventuelles de ces projets sur les femmes et des hommes, et ce, en tenant compte d'autres facteurs identitaires (tels que l'âge, la langue, l'orientation sexuelle, la scolarité, les handicaps, la géographie, la culture, l'origine ethnique et le revenu). Cette analyse est utilisée pour prévenir les écarts entre les deux sexes qui pourraient se produire et ainsi éviter de créer ou de renforcer des inégalités entre les femmes et les hommes et les groupes marginalisés. Le gouvernement respecterait ainsi son engagement pris sur la scène internationale en 1995. Il est plus que temps de changer radicalement notre vision du développement économique. Nous invitons votre gouvernement à saisir cette opportunité et proposer une relance qui s'appuie sur cinq principes de développement.

À savoir que :

- Le développement soit égalitaire  
Assurer un accès égal pour les femmes et pour les hommes aux services, aux ressources et aux sphères de décision.
- Le développement soit équitable  
Inclure les gens qui vivent une discrimination systémique basée sur leur sexe, leur origine ethnique, leur milieu social, leur âge, leur statut familial, leur orientation sexuelle ou leurs limitations fonctionnelles.
- Le développement soit solidaire  
De laisser place à différentes formes d'économies : sociale, coopérative, publique, et domestique.

- Le développement soit démocratique  
De reposer sur des personnes élues au suffrage universel et à l'écoute des citoyennes et citoyens grâce à des mécanismes de concertation et de consultation où peuvent s'exprimer toutes les catégories de personnes composant la collectivité.
- Le développement soit éthique  
De faire preuve de transparence dans la gestion, de respect des règles de bonne gouvernance et du concept de développement durable.

C'est en respectant ces principes incontournables que nous développerons une économie et une société résilientes qui pourront non seulement faire face à une nouvelle crise, mais également construire un Québec qui ne reproduit pas les inégalités entre les sexes et qui applique une analyse intersectionnelle.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, nos salutations cordiales.

La coordonnatrice,



Audrée Villeneuve

c.c. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation  
Madame Isabelle Charest, ministre responsable de la condition féminine  
Monsieur Sylvain Gaudreault, député de Jonquière  
Monsieur Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean  
Madame Nancy Guillemette, députée de Roberval  
Monsieur François Tremblay, député de Dubuc  
Madame Annabelle Brossard, directrice générale, Hub Saguenay-Lac-Saint-Jean